

# **Le CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 juin 2026 à 17 heures 30

Salle du conseil

## **ORDRE DU JOUR**

### **Institutions et vie politique**

#### **1. Commune - Sénatoriales 2020 : élection des délégués et délégués suppléants des conseils municipaux**

En vertu du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, le conseil municipal doit se réunir à l'effet de désigner ses délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026. Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le mode de scrutin applicable et le nombre de délégués et suppléants, le vote se tiendra sans débat et sera secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

### **Décisions du Maire :**

Néant

**Informations diverses :** Néant